

Le 18 octobre 2024

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de la
gouvernance (par intérim)
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0497 (V/D : 24-002140)

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 19 septembre 2024 et indiquant :

- « 1) Copie du plan et profil et/ou du plan tel que construit du massif appartenant à Hydro-Québec et situé sous le boulevard René-Lévesque, entre l'avenue De Lorimier et la rue Fullum;
- 2) Copie complète des documents d'appels d'offres concernant la construction de ce massif situé sous le boulevard René-Lévesque, entre l'avenue De Lorimier et la rue Fullum;
- 3) Copie complète des documents contractuels pour tout contrat intervenu entre Hydro-Québec et un tiers concernant la construction de ce massif situé sous le boulevard René-Lévesque, entre l'avenue De Lorimier et la rue Fullum;
- 4) Si la construction de ce massif n'a pas été confiée à un tiers, copie des documents ou de la documentation opérationnelle internet faisant état de la construction de ce massif situé sous le boulevard René-Lévesque, entre l'avenue De Lorimier et la rue Fullum;
- 5) Copie de toutes les photos et/ou vidéos en possession d'Hydro-Québec concernant la construction, la réparation, l'entretien ou l'inspection de ce massif situé sous le boulevard René-Lévesque, entre l'avenue De Lorimier et la rue Fullum, depuis sa construction à aujourd'hui;
- 6) Copie complète des documents contractuels pour tout contrat d'entretien et/ou d'inspection de ce massif situé sous le boulevard René-Lévesque, entre l'avenue De Lorimier et la rue Fullum, depuis sa construction jusqu'à aujourd'hui;
- 7) Si l'entretien et/ou l'inspection de ce massif ne sont pas confiés à un tiers, copie complète des documents ou de la documentation opérationnelle interne faisant état de l'entretien et/ou de l'inspection de ce massif situé sous le boulevard René-Lévesque, entre l'avenue De Lorimier et la rue Fullum;
- 8) Copie complète de tout document faisant état des réparations sur ce massif situé sous le boulevard René-Lévesque, entre l'avenue De Lorimier et la rue Fullum, depuis sa construction jusqu'à aujourd'hui;

9) *Si la réparation de ce massif n'est pas confiée à un tiers, copie complète des documents ou de la documentation opérationnelle interne faisant état des réparations effectuées sur ce massif situé sous le boulevard René- Lévesque, entre l'avenue De Lorimier et la rue Fullum. »*

(Transcription intégrale)

Nous vous informons que la construction du massif appartenant à Hydro-Québec dont il est question dans votre demande a été confiée à la firme Transelec/Common Inc. (TCI) en 2015. Vous trouverez ci-joint le plan du massif tel que construit, ainsi que les documents d'appels d'offres et des documents contractuels entre Hydro-Québec et TCI pour la construction de ce massif.

Le bris d'aqueduc de la Ville de Montréal du 16 août 2024 a causé le bris de ce massif et des travaux de réparation ont dû être confiés à la firme Environnement Routier NRJ Inc. Vous trouverez ci-joint des photos faisant état des réparations sur ce massif. Aucune autre réparation n'a été effectuée sur ce massif depuis sa construction.

Par ailleurs, nous ne détenons aucun document en lien avec de l'entretien ou l'inspection de ce massif, car ils ne requièrent pas de maintenance particulière. Ce sont plutôt les conducteurs électriques qui nécessitent de la maintenance dans les massifs. Par conséquent, nous ne détenons pas de documents répondant à ces points de votre demande et nous invoquons l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (« Loi sur l'accès »).

Enfin, nous vous informons que des renseignements confidentiels (dont des prix unitaires) ont été caviardés des deux commandes de TCI puisqu'ils ne sont pas accessibles suivant les articles 21 à 24 et 27 de la Loi sur l'accès. En effet, il s'agit de renseignements de nature commerciale et financière appartenant à Hydro-Québec ou fournis par des tiers dont la divulgation risquerait vraisemblablement de leur causer une perte, de nuire de façon substantielle à leur compétitivité ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.